



Document  
à conserver !

Document d'Information  
Communal sur les

# Risques Majeurs

Avec la participation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la  
Têt (SMBVT)

**Informer, c'est prévenir !**



MAIRIE DE TAURINYA



Commune de **Taurinya**



# Édito du maire



La commune de Taurinya s'est engagée dans la réalisation d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. L'objectif est de penser l'organisation des services de la Mairie pour d'être en capacité de réagir en cas de crise liée à un accident majeur.

Les principaux risques encourus sur Taurinya sont liés à l'**inondation** ou au **feu de forêt**, comme beaucoup de vallées du Conflent.

Au delà du PCS, la Mairie a également réalisé le présent **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il recense tous les **risques majeurs**, identifiés à ce jour sur notre commune auxquels vous pouvez être confrontés. Il vous informe sur les **consignes de sécurité** à respecter pour ne pas vous exposer à des risques inutiles

**Nous comptons sur votre citoyenneté et votre sens des responsabilités pour bien prendre connaissance de ce document.**

**Car la sécurité civile est l'affaire de tous.**

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Bernard Loupien**  
Maire de Taurinya

# Sommaire

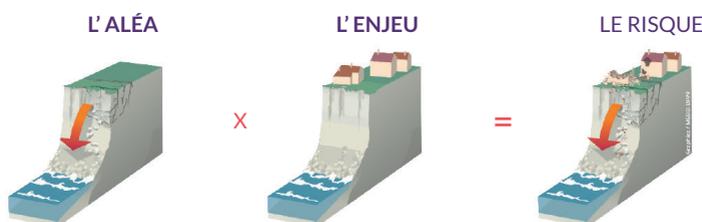
Qu'appelle-t-on risque ? .....	4/5
Comment est géré le risque dans notre commune ? .....	6
L'alerte .....	7
En cas de risques majeurs, qui fait quoi ? .....	8/9
 Le risque inondation .....	<b>10/11</b>
 Le risque sismique .....	<b>12/13</b>
 Le risque mouvements de terrain .....	<b>14/15</b>
 Le risque feux de forêt .....	<b>16/17</b>
 Les risques météorologiques .....	<b>18/19</b>
La gestion des déchets post-crise .....	20
Le plan familial de mise en sécurité .....	21
Notes .....	22
Récapitulatif des conduites à tenir .....	23



# Qu'appelle-t-on risque ?

**Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :**

- L'**aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.



Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Taurinya peut être exposée.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

**Le risque majeur se caractérise par :**

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence, faible au point de l'oublier.

# 5 risques majeurs

concernent notre commune :



Inondation



Sismicité



Mouvements  
de terrain



Feux de forêt



Risques  
météorologiques

---

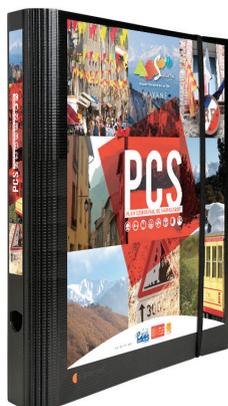
Cependant, la commune de Taurinya est concernée par un nombre de risques plus important dont la probabilité de survenue est variable.

Dans ce DICRIM a été fait le choix d'ajouter les risques météorologiques.



# Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.



Le PCS définit l'**organisation prévue par la commune** pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS est un plan **opérationnel** de gestion des crises à l'échelon communal.

Il est déclenché par le **Maire** ou à la demande de l'**autorité Préfectorale** et peut être mis en oeuvre pour tout ou partie.

Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, etc.)



# L'alerte !

“Une personne avertie en vaut deux”

**En cas d'événement grave, l'alerte à la population est de la responsabilité de l'état et du maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :**

- Diffusion d'un message par haut-parleur mobile.
- Patrouille des agents de la commune sur le terrain («Porte-à-porte»).
- Radio, télévision ou tout autre moyen.

## Zoom sur le signal national d'alerte

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un **réseau national de sirènes** peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français. Même si la commune de Mont-Louis n'est pas équipée de sirène, il est important de connaître ce signal.

### Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en 3 séquences d'une minute : le signal national d'alerte.



1mn - 5s - 1mn - 5s - 1mn

### Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Son continu sur 30 secondes

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités.

**La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.**

# En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?

4

6

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



7

La Barreta

Carrer San Miquel

Les services de secours interviennent sur le sinistre.

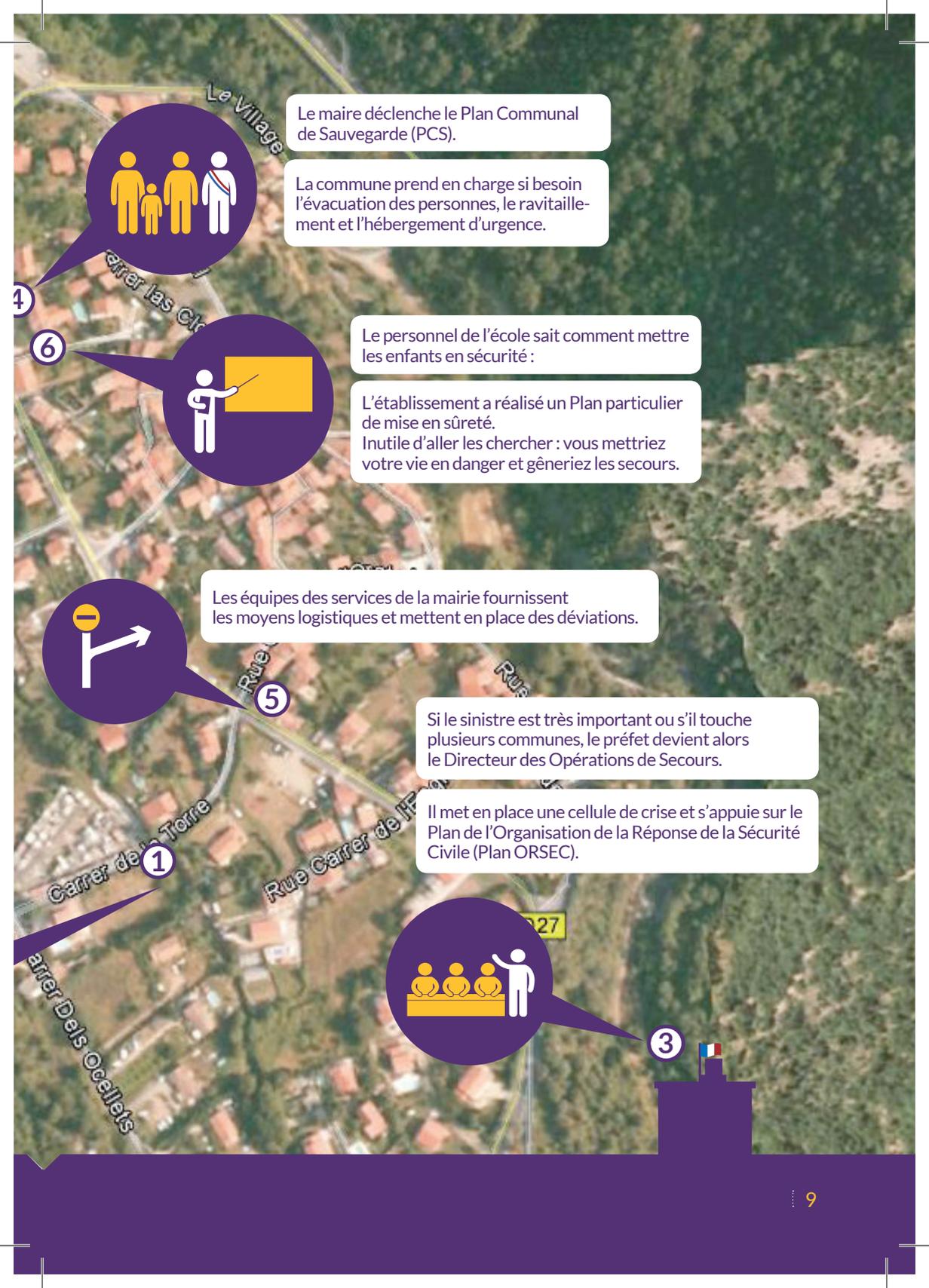


Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

2

Un sinistre important vient de se produire sur la commune.





Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité :

L'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté.  
Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

Les équipes des services de la mairie fournissent les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

Si le sinistre est très important ou s'il touche plusieurs communes, le préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours.

Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le Plan de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (Plan ORSEC).



# Le risque inondation

## Quel est le risque inondation à Taurinya ?

- Le territoire communal est traversé par **la Llittéra** et son principal affluent : **le Vall Panera**.
- Ces cours d'eau ont un écoulement torrentiel typique des rivières méditerranéennes avec **peu d'eau durant la période sèche** et au contraire, **d'importantes crues en cas de fortes précipitations**.
- D'une manière générale, les inondations des rivières et de la Têt concernent des **enjeux d'habitations** (secteur de la Clau Major, Ocellets ou encore Cadiller), des parkings ou encore des **Établissements Recevant du Public** comme le gîte du Salver ou l'Agorespace.
- Le **réseau routier** peut être coupé en plusieurs points du territoire ; **les ponts restent les plus vulnérables** (pont de la D27, pont du Salver et pont du Joul par exemple).

A savoir :

la rivière en crue peut transporter de nombreux débris solides (arbres, etc.) qui, en s'accumulant sous un pont, peuvent former un bouchon et bloquer le passage de l'eau. On parle alors d'embâcle. Il s'agit d'un facteur aggravant de l'inondation.

## Cartographie

Centre d'hébergement  
de la salle des fêtes

Mairie

Si la situation l'impose, la Mairie pourra vous demander d'évacuer votre habitation et de gagner le centre d'hébergement mentionné sur la carte.

### Risque inondation

- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême

## Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pied  
dans les étages



Écoutez la radio  
France Bleu  
104.5 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# Le risque **sismique**

Le risque sismique dans les Pyrénées-Orientales est lié à la présence du **massif pyrénéen et aux mouvements tectoniques qui le caractérisent**. Les séismes pyrénéens trouvent leur origine dans la collision entre la plaque européenne et la petite plaque ibérique.

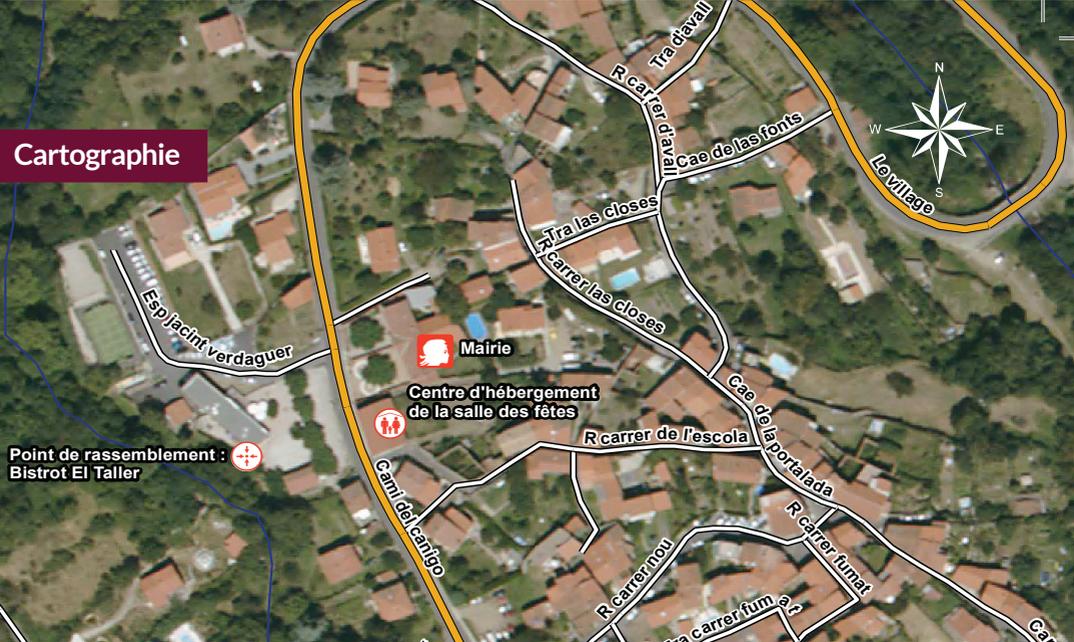
**Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.**

## **Quel est le risque sismique à Taurinya ?**

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

Plus d'informations en mairie ou sur le site Internet Légifrance pour consulter le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010.

## Cartographie



Selon le zonage sismique de la France en vigueur, la commune de Taurinya est située dans une zone de sismicité dite «modérée» : niveau 3 sur 5.

Après la première secousse, il est important de s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques).

A Taurinya, un point de regroupement de la population a été défini : il s'agit du Bistrot El Taller, construit selon les normes parasismiques en vigueur (voir localisation sur la cartographie ci-dessus).

### A savoir :

le risque doit être pris en compte au niveau des nouvelles habitations avec l'obligation de respecter les règles parasismiques au niveau des permis de construire.

## Les bons réflexes !



Informez-vous



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Écoutez la radio France Bleu 104.5 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



# Le risque **mouvement de terrain**

Le glissement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

## Quel est le risque à Taurinya ?

Sur la commune, de nombreux secteurs sont sensibles aux risques de **glissements de terrains**. Il s'agit d'un déplacement brutal d'une masse de matériaux meubles ou rocheux suite à de fortes précipitations par exemple.

Les versant dominant le Lliterra en rive gauche ainsi que les zones entaillées par les ravins secondaires sont très sensibles aux glissements. Le lieu-dit «**Los Terrers**» a été **affecté par un glissement important en 1971** mais tout le versant Ouest de la vallée est très exposé.

Par ailleurs, la Lliterra (dans le secteur de la maison des bienfaits) et le Vall Panera sont soumis au phénomène d'**érosion de leurs berges**.

Les **causes** du mouvement de terrain peuvent être multiples : tremblement de terre, érosion des versants, ou encore l'action de l'eau (pression interstitielle, failles, fissures) Le phénomène est accentué en période de fortes pluies ou encore par le gel (phénomène de gélifraction).

## Cartographie

### Risque mouvement de terrain

 Glissement de terrain

A savoir :

le risque est pris en compte aux niveaux des habitations : des obligations de recul par rapport aux talus ou des interdictions sont imposées pour les constructions ainsi que pour les clôtures.

Centre d'hébergement  
de la salle des fêtes

Mairie

## Les bons réflexes !



Informez-vous



Gagnez immédiatement  
les hauteurs



Fuyez la zone  
dangereuse



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# Le risque feux de forêt

La commune de Taurinya fait partie **du Massif du Canigou**. Il s'agit d'une zone où **le risque global est moyen**.

Le risque est particulièrement sensible dans les secteurs boisés et **en particulier sur les versants dominants la Lliterra et le Vall Panera**. Les secteurs les plus sensibles sont ceux du Salver (Gîtes et habitations) et du Mas Lartigues.

La **saison estivale est la plus propice à l'éclosion d'un feu de forêt**. Cela correspond à la période durant laquelle la fréquentation touristique dans le Conflent est la plus importante. Ceci est un facteur aggravant du risque.

En collaboration avec les **pompiers** les secteurs exposés aux risques incendies seront **évacués**.

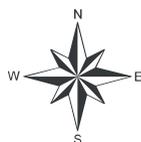
A savoir :

des installations départementales de prévention et de protection DFCI (Défense de la Forêt contre l'incendie) comme pistes, citernes et points d'eau existent à Taurinya

## Cartographie

Centre d'hébergement  
de la salle des fêtes

Mairie



### Risque feu de forêt

- Piste DFCI
- Aléa fort
- Aléa moyen

Si la situation l'impose, la Mairie pourra vous demander d'évacuer votre habitation et de gagner le centre d'hébergement mentionnés la carte.

## En cas d'incendie :

Si vous êtes témoin,  
appelez les **Pompiers** au  
**18** ou **112** en précisant le  
lieu exact.

## Les bons réflexes !



Informez-vous



Fermez fenêtres  
et volets



Coupez l'électricité  
et le gaz



Écoutez la radio  
France Bleu  
104.5 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# Les risques météorologiques

## La vigilance météorologique :

**Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent se produire chaque année à Taurinya et entraîner des dégâts sur les personnes et les biens.**

Les risques climatiques sont dus à des phénomènes météorologiques d'intensités extrêmes qui peuvent se manifester par : vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid ou encore canicule.

Les vents violents font partis des phénomènes météorologiques les plus fréquents sur le département. Les Pyrénées-Orientales sont aussi exposées aux épisodes de fortes chutes de neige et aux températures extrêmes.

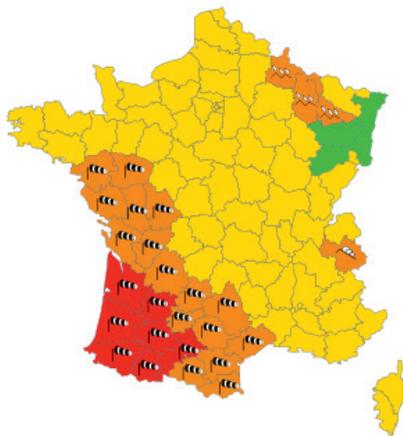
Rappelez-vous l'épisode neigeux du 8 mars 2010 ou encore la canicule de l'été 2003.

# Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête ou encore de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée.



Sur l'exemple ci-dessus, notre département est en vigilance orange pour les vents violents.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les radio (notamment France Bleu Roussillon), les télévisions et la presse écrite.

## Les bons réflexes !



Informez-vous



Abritez-vous



Écoutez la radio  
France Bleu  
104.5 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# La gestion des déchets post-crise

## Comment se préparer ?

Après un risque majeur, la commune doit faire face à une quantité importante de déchet. **La gestion des déchets de crise est primordiale pour rendre le territoire à ses occupants et ses activités.**

TYPES DE DÉCHETS				
Végétaux	■	■	■	■
Gravats	■	■	■	■
Mobiliers et petits équipements	■	■	■	■
Déchets d'équipements électriques et électroniques	■	■	■	■
Sols, boues, sables	■	■	■	■
Véhicules / citernes	■	■	■	■
Déchets putrescibles	■	■	■	■

Suite à une catastrophe, les déchets produits se doivent d'être triés par chacun, afin de faciliter leur collecte et traitement par les services publics concernés.

Dans ce cadre, la commune communiquera aux habitants **les consignes spécifiques de tri des déchets et les éventuels sites de stockage temporaires.**



# Le plan familial de mise en sûreté

## Comment se préparer ?

### S'informer

- Lire ce document et le conserver.
- Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous.
- A la mairie.

### Se tenir prêt à se confiner

- Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération).
- Avoir un téléphone.
- Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable à piles, lampe de poche, adhésifs larges bandes et linges humides pour obstruer les ouvertures, couvertures, eau, nourriture, livres etc...).

### Se tenir prêt à évacuer

- Connaître le plan d'évacuation de votre quartier.
- Localiser les centres d'accueil.

## Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) pour leur habitation, leur entreprise, leur véhicule, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.





Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif



Inondation



Informez-vous



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pied  
dans les étages



Écoutez la radio  
France Bleu



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Sismicité



Informez-vous



Éloignez-vous  
des bâtiments



Abritez-vous sous  
un meuble solide



Écoutez la radio  
France Bleu



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Glissements  
de terrain



Informez-vous



Gagnez immédiate-  
ment les hauteurs



Fuyez la zone  
dangereuse



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Feu de Forêt



Informez-vous



Fermez fenêtres  
et volets



Coupez l'électricité  
et le gaz



Écoutez la radio  
France Bleu



Respectez les consignes  
des autorités officielles



risques  
météorologiques



Informez-vous



Abritez-vous



Écoutez la radio  
France Bleu



Respectez les consignes  
des autorités officielles

# Récapitulatif des conduites à tenir

# Numéros utiles :

SAPEURS-POMPIERS (TÉLÉPHONE FIXE).....	<b>18</b>
STA - CODIS (PORTABLE).....	<b>112</b>
POLICE NATIONALE.....	<b>17</b>
MAIRIE DE TAURINYA.....	<b>04 68 96 02 03</b>
SAMU.....	<b>15</b>
PRÉFECTURE (STANDARD).....	<b>04 68 51 66 66</b>

## Pour en savoir plus...

Mairie de Taurinya  
Cami del Canigou - 66500 TAURINYA  
[www.taurinya.fr](http://www.taurinya.fr)

Préfecture des Pyrénées-Orientales  
[www.pyrenees.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees.pref.gouv.fr)

Portail national de la prévention des risques majeurs  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

Portail départemental de la prévention des risques majeurs  
[www.risques-majeurs66.com](http://www.risques-majeurs66.com)

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)  
[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)

